



Charte et lignes directrices de la Fondation Ateliers Résidences Adultes (FARA)

Nos origines

L'école « La Farandole » fondée en 1962 sous l'égide de l'Association des parents de personnes handicapées mentales est à l'origine de FARA. Aujourd'hui FARA est une entreprise sociale et solidaire, qui propose des emplois adaptés, des lieux de vie et du soutien pour développer son autonomie.

Notre entité juridique

FARA fonctionne sous l'égide de la Fondation Ateliers Résidences Adultes, fondation de durée indéterminée à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, constituée en octobre 2006.

Notre public cible

Nous accompagnons et nous soutenons des adultes et des jeunes adultes rencontrant des situations de handicap dans leur vie quotidienne, principalement des personnes présentant des troubles du développement intellectuel.

Notre vision

Nous visons une société inclusive favorisant la pleine participation et l'autodétermination de chaque personne dans le respect de ses diversités.

Notre mission

Cultiver des environnements de vie et d'activités correspondants aux aspirations et au projet de vie d'adultes et de jeunes adultes. Grâce à un accompagnement individualisé, favoriser l'autodétermination et soutenir la participation sociale de la personne.

Nos principes d'action

Nous soutenons la réalisation des projets professionnels et des projets de vie correspondant aux aspirations de nos bénéficiaires.

Nous déployons nos compétences auprès de chaque personne par un accompagnement individualisé qui a pour buts :

- L'autonomie et la participation sociale de la personne
- L'autodétermination au travers de la réalisation de ses choix personnels
- La réalisation de ses habitudes de vie et l'exploration de nouvelles selon ses besoins et ses envies
- L'apprentissage de nouvelles compétences
- Le développement de son bien-être tout au long de la vie.

Nos modèles de références

Notre action professionnelle se fonde principalement sur le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap ([MDH-PPH](#)) et sur le respect de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées ([CDPH](#)).

Nos prestations

FARA opérationnalise des prestations d'accompagnement dans quatre domaines distincts et complémentaires :

- l'Activité professionnelle
- l'Habitat accompagné
- l'Activité accompagnée
- le Soutien-coaching.

L'Activité professionnelle donne la possibilité aux employés-es de développer leurs compétences et de se réaliser dans un environnement professionnel adapté et socialement valorisant.

Avec ses sept unités d'**Habitats accompagnés** différents, FARA permet à chacun et à chacune de trouver le domicile correspondant à ses aspirations et à son degré d'autonomie.

L'Activité accompagnée favorise une réponse adaptée aux besoins de la personne en termes d'occupation durant la journée au sein du centre de jour FARA.

Le Soutien – coaching comprend deux volets distincts, d'une part le Soutien à domicile et d'autre part le Job coaching en entreprise. Le Soutien à domicile permet d'accompagner la personne dans son propre logement pour garantir la réalisation de l'ensemble de ses habitudes de vie.

Dans le cadre du Job coaching, l'intervention du job coach permet à l'employé-ée d'évoluer dans une entreprise ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel adapté à ses besoins.

Prestations de FARA			
Activité professionnelle	Habitat accompagné	Activité accompagnée	Soutien-Coaching
Atelier de production	Home avec occupation	Centre de jour	Soutien à domicile
Atelier d'occupation	Home sans occupation		Job coaching
	Logement décentralisé		

La dernière révision de ce document date de juillet 2024. Il est révisé tous les cinq ans.